



PASSIBAT
2019

DOSSIER TECHNIQUE DE L'EXPOSANT

16-17 AVRIL 2019



Paris expo
Porte de Versailles
Un site VIPARIS

Porte de Versailles Paris 15° - Hall 2.2

Montage le 15 avril : 15h - 22h

Démontage le 17 avril : 18h - 20h

Accès par la porte D avenue de la porte de la plaine, Paris 15° (au niveau du périphérique)

L'accès à la porte D pour le montage et démontage nécessite une inscription via LOGIPASS

Ouverture au public :

16 avril : 9h – 19h

17 avril : 9h – 18h

Ouverture aux exposants le 16 avril à partir de 7h30

Le 17 avril à 8h

Adresse de livraison : 2 Place de la Porte de Versailles, 75015 Paris

Parking

Pour les exposants avec véhicule de – 3,5 T après la phase de montage : parking F

Pour les + de 3,5T le parking s'effectue à l'héliport.

Le parking F est gratuit pendant le montage et le démontage.

L'accès à la porte D pour le montage et démontage nécessite une inscription via LOGIPASS

Pour une exploitation plus sûre et plus fluide, pour une meilleure communication et une meilleure performance opérationnelle, Viparis lance Logipass - <http://logipass.viparis.com>

Il est **obligatoire** de s'enregistrer sur Logipass pour accéder aux aires de livraison.

- Identification de tous les véhicules présents sur les sites en temps réel
- Suivi des durées de stationnement en aire logistique afin d'éviter l'engorgement des sites
- Réduction de votre temps d'attente et facilitation de votre venue

Comment faire ?

1. Créer un compte utilisateur


- a) Choisir sa langue
- b) Cliquer sur « créer un compte » Le mot de passe doit contenir une majuscule, 1 chiffre, 1 caractère spécial, 6 caractères.
- c) Remplir les champs demandés
- d) Aller dans l'onglet Intervenant et cliquer sur « Ma fiche »
- e) Remplir les champs de la fiche Intervenant (jaune clair, obligatoires) • L'adresse mail et le téléphone seront repris automatiquement dans les demandes d'accès
- f) Cliquer sur « Enregistrer »

2. Créer une demande d'accès

- Dans l'onglet Intervenant, sélectionner « Ma demande d'accès »
- g) Cliquer sur « créer une demande »

- h) Remplir les champs de l'onglet « demandeur » et passer à l'étape suivante
- i) Remplir les champs de l'onglet « Chauffeur » (en jaune clair, obligatoires) et passer à l'étape suivante
- j) Remplir les champs de l'onglet « Véhicule » (en jaune clair, obligatoires) et passer à l'étape suivante
- k) Cliquer sur « Enregistrer »
- l) Votre demande est complétée à 100%. Vous accédez aux consignes de l'événement et à la sélection de la date et de l'horaire de votre venue. (selectionner plage horaire)
- m) Sélectionner votre créneau sur les parties blanches disponibles et étendez la plage avec les flèches selon la durée autorisée (VUL=2h maximum Camion=4h maximum) - En cas d'erreur, utiliser l'option « Supprimer la plage »
- n) Cliquer sur « Soumettre »

3. Visualiser votre demande d'accès

- o) Votre demande a été soumise. Vous pouvez visualiser votre numéro d'autorisation. Un mail vous sera également envoyé.
- p) Vous retrouvez toutes vos demandes d'accès dans l'onglet intervenant / demande d'accès.
- q) Vous devez imprimer vos pass d'entrée sur l'onglet approbation.
- r) Vous pouvez modifier votre plaque d'immatriculation jusqu'à votre arrivée sur le site grâce au bouton 

Pour toutes vos questions, merci de contacter :

Viparis Hotline
Hotline: +33 (1) 40 68 11 30
Par mail : infos-exposants@viparis.com

Stand nu :

L'emplacement est livré nu, sans aménagement : surface brute au sol, sans structure ni éclairage, sans panneaux ni adossements. La séparation entre les stands est matérialisée au sol. Le stand comprend une place de parking.

Tout projet important doit être soumis à l'approbation du Chargé de Sécurité du salon. Les plans et les renseignements techniques doivent être transmis à cet effet un mois avant l'ouverture du salon à Hervé Droisier 06 12 89 78 37

h.droisier@live.fr

AMENAGEMENT DES STANDS

Les matériaux, exigences de classement

Généralités

Les matériaux utilisés doivent répondre à des caractéristiques de réaction au feu.

Ils sont classés en 5 catégories : M0, M1, M2, M3 et M4, M0 correspond à un matériau incombustible.

Exigences

- ossature et cloisonnement des stands classés à minima M3,
- gros mobilier (caisse, comptoir, présentoir, écran séparatif, etc.) classés à minima M3,
- les revêtements muraux (textiles naturels ou plastiques) classés à minima M2,

- les rideaux, tentures et voilages flottants classés à minima M2
- les revêtements de sol, solidement fixés, classés à minima M4
- les revêtements des podiums, estrades ou gradins (si $h > 0,30$ mètre et si $S > 20$ m²) classés à minima M3.
- les éléments de décoration ou d'habillage flottants (panneaux publicitaires si $S > 0,50$ m², guirlandes, objets légers de décoration, etc.), classés à minima M1
- les velums pleins, si bâtiment sprinklé, classé à minima M2, sinon M1,
- les plafonds et faux plafonds, classés à minima M1
- les velums à mailles, agréés CNPP (laboratoire d'essai français)

Equivalences

- le bois massif non résineux : si $e \geq 14$ mm, classé M3
- le bois massif résineux : si $e \geq 18$ mm, classé M3
- les panneaux dérivés du bois (contreplaqués, lattés, fibres, particules) : si $e \geq 18$ mm, classé M3.

Règles de construction et d'aménagement

Interdictions :

- rideaux, tentures et voilages devant les issues.
- peintures et vernis classés inflammables (peintures nitrocelluloses ou glycérophtaliques par exemple).
- emploi d'enseignes ou panneaux publicitaires en lettres blanches sur fond vert.
- stand à plusieurs niveaux de surélévation.
- couverture du niveau en surélévation (plafond, faux plafond, velum plein). Seul velum à maille autorisé

Ignifugation

L'ignifugation peut conférer la qualité M2 à des matériaux qui sont à l'état normal moyennement ou facilement inflammables.

L'ignifugation peut se faire par pulvérisation, par application au pinceau ou par trempage.

Des applicateurs agréés travaillent habituellement dans les halls d'expositions. Leurs coordonnées peuvent être obtenus auprès du :

Groupement Technique Français de l'ignifugation :

10, rue du Débarcadère

75852 Paris cedex 17

Tél. : 01 40 55 13 13

Procès-verbaux de réaction au feu des matériaux

Les exposants doivent détenir sur chaque stand les procès-verbaux de classement de réaction au feu des revêtements et des matériaux utilisés ou, à défaut, détenir les certificats d'ignifugation équivalents.

Les exposants ont tout intérêt à se procurer ces revêtements et ces matériaux chez des fournisseurs ou des commerçants spécialisés, ce qui leur évitera l'ignifugation sur place qui comporte certains inconvénients (les sels utilisés attaquent les métaux et l'ignifugation n'est valable que 3 mois).

S'adresser au Groupement NON FEU 37-39, rue de Neuilly BP 121 - 92113 Clichy Cedex

Tél. : 01 47 56 30 80 ou 01 47 56 31 48

Les Robinet d'Incendie Armé (RIA) devront rester libres de tout coffrage, porte ou décoration. Leur accès devra être possible : un cheminement de 1,00 m de large au minimum, devra être réservé depuis l'allée la plus proche

Stand équipé :

Le stand comprend :

- Cloisons en mélaminé (2,40 m de hauteur)
- Éclairage individuel du stand (3 spots)
- Moquette
- 1 enseigne
- 1 Place de parking (des places supplémentaires sont disponible sur demande dans la limite des places disponibles.
- 1 Table
- 3 chaises
- Une corbeille

Le stand ne comprend pas (à commander si nécessaire) :

- Branchement électrique 3 KW si besoin (à commander avant le **28 mars**) Vos stands sont livrés avec l'éclairage. Attention, dès que vous vous avez besoin de brancher un appareil électrique, un compteur est obligatoire, pensez bien à le commander. (Voir le dossier de participation exposant)
- Branchement d'eau (à commander avant le **28 mars**)
- Il est interdit de clouer, agraffer et visser sur les lames en bois des poteaux.

Commandes complémentaires les structures des stands :

Mobilier, contacter directement International Moduling :

Mme Gwladys ROUCHY : 01 60 61 86 10 - gr@international-moduling.com

www.international-moduling.com

Télécharger le bon de commande

Location de plantes :

Plantes vertes et murs végétalisés, contacter Les Jardins de Gally :

Christine Thouvenel: 01 39 63 48 20 - cthouvenel@gally.com

www.lesjardinsdegally-evenements.com

Télécharger le bon de commande

Assurance de votre stand

L'organisateur n'assure pas les exposants et décline toute responsabilité quant aux vols et aux dégâts qui pourraient survenir pendant le montage, le démontage et la période d'exposition ; l'exposant doit obligatoirement prendre sa propre assurance exposition.

Pour des raisons de sécurité, il est strictement interdit :

- de brancher des appareils électriques sur le compteur d'un stand voisin
- d'accrocher ou de suspendre sur les bandeaux des stands où se trouvent les spots (risque de coupure électrique) et sur les structures métalliques du hall d'exposition.
- d'agrafer sur les cloisons, prévoir du double face ou des chaînettes pour tableau.
- d'empiéter sur les allées, aucune marchandise ou matériel ne sera toléré en dehors des stands.

FICHE RÉFLEXE EXPOSANT



Dans le cadre du plan « Vigipirate Alerte Attentat » et des événements du 13 novembre 2015, les mesures suivantes sont mises en place sur le site Paris expo porte de Versailles :

Conduite à tenir pour :

- COLIS SUSPECT :

S'assurer que le risque est avéré (reconnaissance succincte) et ne pas déplacer ni manipuler le colis ou le bagage suspect ;

Prévenir le Commissariat Général du salon (numéro de téléphone fourni à l'accueil dès votre arrivée) ;

Eloigner le public du colis ou du bagage ;

Respecter les consignes du commissariat général et/ou des agents de sûreté.

- INDIVIDU SUSPECT :

Repérer l'individu ayant un comportement suspect ;

Prévenir le Commissariat Général du salon en indiquant une indication précise de la localisation de l'individu suspect et procéder à une description précise (taille, traits physiques, habillement,...) ;

Ne pas intervenir dans l'attente de l'arrivée de secours.

- ALERTE A LA BOMBE :

S'assurer de la véracité des propos de l'appelant (revendications, fausse alerte ou non). Dans tous les cas ne pas prendre de risque ;

Prévenir sans délai le commissariat général du salon.

- ATTENTAT OU EXPLOSION :

Prévenir sans délai le commissariat général du salon ;

Prévenir le Poste Général de Sécurité (PGS) soit par interphone (à proximité des Robinets d'Incendie Armés), soit par téléphone (01 72 72 18 18) qui se chargera d'alerter les services de police du commissariat du 15^e arrondissement et les secours extérieurs (BSPP).

Contact Passibat pour tous renseignements technique :

Hervé Droisier 06 12 89 78 37

h.droisier@live.fr